DOSSIER DE PRESSE

« PLAN SOMME II 2015-2020 »

Un programme d'actions pluriannuel concerté
en faveur du bassin versant de la Somme

Amiens, le 23 Octobre 2015

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

PLAN Somme 2015-2020

gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

SOMMAIRE

Communiqué

Fiche 1 : Le Plan Somme II

Fiche 2 : une gouvernance partagée

Fiche 3 : Quelques exemples d'actions

Annexe 1 : plaquette plan Somme
Annexe 2 : convention cadre
Annexe 3 : présentation powerpoint Plan Somme II

Amiens, le 23 Octobre 2015

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

Communiqué

« PLAN SOMME II 2015-2020 »

Un programme d'actions pluriannuel de près de 39 millions d'euros en faveur du bassin versant de la Somme

Le bassin versant de la Somme est un territoire au capital écologique exceptionnel, dont l'identité est forgée par la présence de l'eau et la diversité des milieux aquatiques.

Mais c'est aussi un territoire très vulnérable : risques « inondations » par débordements et remontées de nappes, également par submersion marine, phénomène d'érosion des sols et ruissellement général des coulées boueuses.

Un premier programme d'actions 2007 – 2013 avait permis l'émergence de nombreux projets de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques portés par les acteurs locaux au travers d'une démarche globale, cohérente et concertée.
Ce nouveau programme « plan Somme II 2015-2020 » s'inscrit également dans les objectifs des Directives Cadre sur l'Eau et Inondation en visant l'atteinte du bon état des masses d'eau et la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation.
Outil de programmation et de financement pour les porteurs de projets du territoire, il facilitera la mise en œuvre de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) obligatoire pour les intercommunalités à fiscalité propre à compter de 2018.

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 1 : Le Plan Somme II

Contenu du programme d'actions

Le Plan « Somme II » est constitué de deux axes :

☞ **Axe 1 : Prévention et gestion du risque inondation**

Cet axe vise notamment à finaliser les travaux de réduction de l'aléa inondation engagés dans les précédents programmes, à mettre en œuvre les opérations de réduction de la vulnérabilité des sites les plus exposés aux risques d'inondations, à réactualiser et compléter les outils de prévention et de gestion de crise (Plan de prévention du risque inondation - PPRI, plan communal de sauvegarde – PCS) et, à poursuivre les actions d'information préventive.

- ☑ *Enjeu 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*
- ☑ *Enjeu 2 : Surveillance, prévision de crues et des inondations*
- ☑ *Enjeu 3 : Alerte et gestion de crise*
- ☑ *Enjeu 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme*
- ☑ *Enjeu 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*
- ☑ *Enjeu 6 : Ralentissement des écoulements*
- ☑ *Enjeu 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques*

☞ **Axe 2 : Gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.**

Cet axe s'inscrit dans la continuité des opérations engagées au travers du Plan Somme 1 en particulier en matière de restauration des cours d'eau et des zones humides. Il vise notamment à restaurer les continuités écologiques, à préserver les zones humides, à organiser un suivi des milieux, ainsi qu'à définir et mettre en œuvre des plans d'actions de préservation de la ressource en eau (Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau - ORQUE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE).

- ☑ *Enjeu 8 : Amélioration et diffusion de la connaissance*
- ☑ *Enjeu 9 : Restauration de l'hydro-morphologie et de la continuité hydro-écologique des cours d'eau*
- ☑ *Enjeu 10 : Restauration et préservation des zones humides*
- ☑ *Enjeu 11 : Evaluation des actions de restaurations des milieux aquatiques*
- ☑ *Enjeu 12 : Elaboration d'un programme d'élimination des PCB sur la Haute Somme*
- ☑ *Enjeu 13 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols*
- ☑ *Enjeu 14 : Renforcement de l'animation de terrain et de la concertation dans le cadre des programmes de gestion durable et des milieux aquatiques.*

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

Secteurs concernés

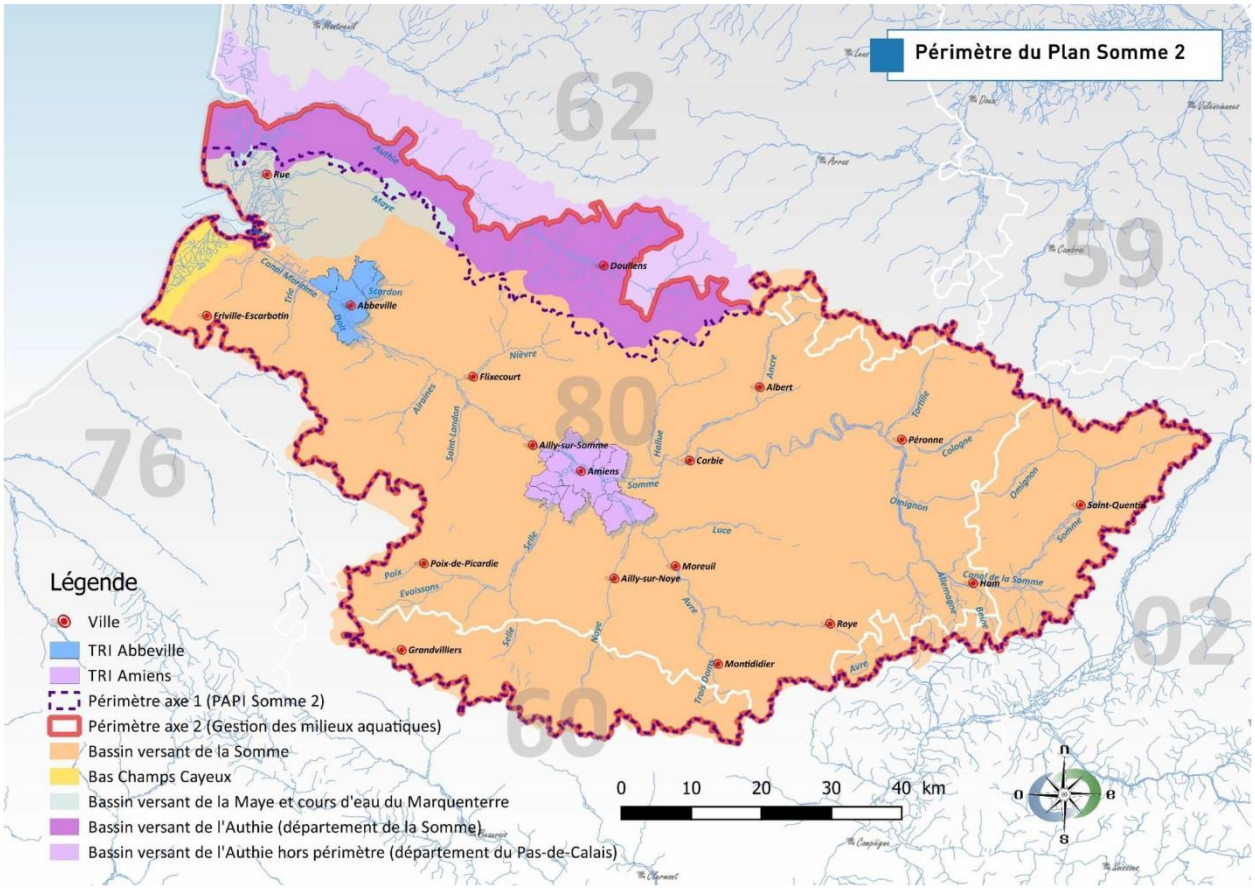

TRI : Territoire à Risque d'Inondations

Le Plan Somme II concerne essentiellement le bassin du cours d'eau de la Somme et ses affluents ainsi que le réseau hydrographique du Marquenterre, des bas champs de Cayeux. Il est étendu à la partie samarienne du bassin de l'Authie pour les actions relevant de l'axe 2. Les enjeux se situent pour l'essentiel dans le département de la Somme, sur les communes des bassins versants à l'intérieur du périmètre ci-dessus.

Les acteurs concernés

Le Plan Somme 2 intéresse l'ensemble des acteurs qui œuvrent à la prévention des inondations ainsi qu'à la gestion des rivières et des zones humides, et plus largement à l'aménagement du territoire. Sont ainsi impliqués dans la mise en œuvre de ce plan d'actions, en qualité de maître d'ouvrage, de financeur ou encore de partenaire technique :

- L'État, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Conseil régional de Picardie, les Conseils départementaux de la Somme et du Pas-de-Calais, l'EPTB Authie, et l'EPTB Somme-Ameva, signataires de ce programme qui ont œuvré à son élaboration.

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

- Les conseils départementaux de l'Aisne et de l'Oise,

- Les services déconcentrés de l'Etat et les réseaux d'experts : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme (DDTM 80), Bureau de recherche géologique minière (BRGM), Service de Prévision des Crues, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Onema…

- Les associations : Association vigilance inondations d'Abbeville (AVIA), Conservatoire d'espaces Naturel de Picardie (CENP), Union Régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE), Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME), Fédérations départementales des Chasseurs, Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Picardie Nature, Conservatoire botanique national de Bailleul, …

- Les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les Syndicats mixtes (Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, Structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Associations syndicales, riverains…).

Amiens, le 23 Octobre 2015

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 2 : une gouvernance partagée

Le programme d'actions Plan Somme 2 est le fruit d'une co-construction entre les partenaires techniques et financiers signataires et l'ensemble des acteurs impliqués dans la Gestion des milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.
C'est une démarche particulièrement vertueuse garante d'une approche cohérente des projets conduits à des échelles de territoire pertinentes : bassins ou sous bassins versants, tronçons homogènes de cours d'eau et aires d'alimentation de captages.
Sa mise en œuvre est assurée par un comité de pilotage. L'EPTB Somme-Ameva assure l'animation technique et la coordination administrative.

Un engagement de l'ensemble des financeurs

La loi NOTRe supprimant la clause de compétence générale des collectivités et la compétence GEMAPI étant fléchée à compter de 2018 sur le bloc communal, les financeurs du Plan Somme 2 se sont principalement mobilisés sur leurs compétences respectives. Ainsi les financements Etat au titre du Fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) seront principalement mobilisés pour les actions relevant de la prévention des inondations au travers du PAPI (axe 1 du Plan Somme).
L'engagement de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie sera particulièrement important sur l'axe 2 qui répond aux objectifs de la DCE. Les fonds européens (FEDER) s'inscrivent dans les objectifs du programme opérationnel relatif à la gestion des risques et de la biodiversité.
Aussi, la solidarité territoriale joue pleinement son rôle dans ce nouveau programme avec une participation de la Région Picardie et des départements dont la Somme (propriétaire et gestionnaire du fleuve Somme canalisé) qui permettra d'accompagner les porteurs de projets sur les territoires.

Une répartition budgétaire 2015-2020

Le coût prévisionnel du programme Plan Somme II est estimé à 38 451 000 € TTC sur la période 2015-2020. La répartition prévisionnelle par axe se fait comme suit :

- axe 1 : 3 850 000 € (inondations)
- axe 2 : 34 601 000 € (ressource et milieux aquatiques)

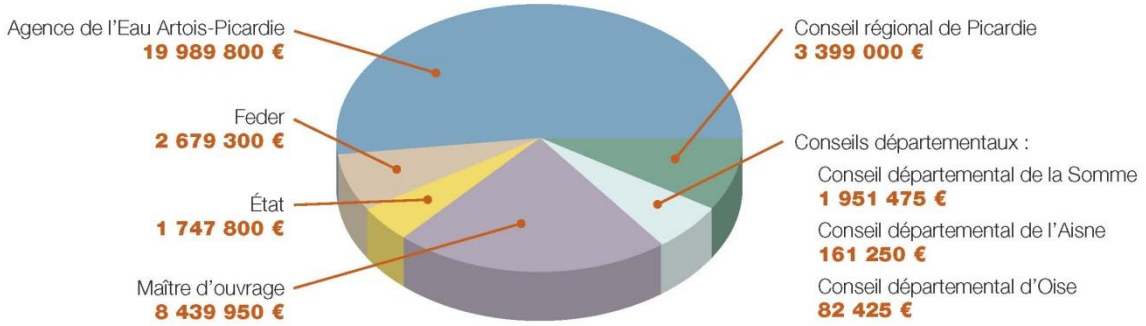

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 3 : quelques exemples d'actions (cf annexe 2 pour l'intégralité)

Renforcement du dispositif de prévision des crues

(Fiche n°2.1 - *Enjeu 2)*

☞ Objectif

Améliorer le dispositif de prévision des crues existant afin de mieux prendre en compte l'apport des affluents et le niveau de la nappe phréatique.

☞ Description de l'action

Depuis les crues historiques de 2001, plusieurs travaux ont été menés sur le bassin de la Somme pour mieux comprendre les mécanismes à l'origine de ces crues et évaluer la contribution des eaux souterraines au débit de la Somme et ses affluents.

A l'issue de ces travaux, plusieurs modèles ont été développés et mis à la disposition du Service de Prévention des Crues (SPC) Artois-Picardie pour aider à améliorer la prévision et la gestion des crues dans ce bassin : modèle maillé de la Somme (Marthe), modèle global de prévision utilisant une approche probabiliste (GARDENIA), modèle de surface (CARIMA) et d'autres modèles de prévision développés par le SPC utilisant les réseaux de neurones.

Ces travaux ont mis en évidence une très forte contribution des eaux souterraines au déclenchement et au maintien de ces inondations. Le programme de recherche Franco-Britannique FLOOD1, achevé en 2008, a permis de mieux comprendre les mécanismes d'écoulement dans la zone non saturée de la craie (milieu complexe à double porosité et double perméabilité) notamment grâce à la mise en place du site expérimental de surveillance de la zone non saturée situé à Warloy-Baillon, dans le sous bassin de l'Hallue.

Depuis 2010, les travaux ont continué entre le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et le SPC Artois-Picardie dans le cadre d'une convention nationale entre la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et le BRGM afin de poursuivre le suivi du site expérimental et de créer, actualiser et/ou améliorer les modèles de prévision pour le SPC.

Dans cette fiche action, il s'agit de continuer ce travail partenarial avec le BRGM avec :

1) le maintien du suivi du site expérimental et de l'analyse des données récoltées lors d'épisode de hautes eaux;
2) la poursuite des travaux de modélisation.

☞ Localisation

Bassin versant de la Somme

☞ Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat
Partenaires techniques : BRGM

☞ Echéancier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019	2020

☞ Plan de financement

Coût : 480 000 € soit 80 000 € par an
Financeurs : Etat 100 %

Indicateurs de suivi / réussite

- Maintien en fonctionnement du site expérimental du BRGM de Warloy Baillon
- Obtention d'un modèle de prévision opérationnel et fiable sur la Somme

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

(Fiche n° 4.3 - *Enjeu 4)*

☞ Objectif

Appuyer les communes pour la prise en compte du risque inondation par ruissellement dans les documents d'urbanisme par la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.

☞ Description de l'action

Devant les difficultés rencontrées par les communes à intégrer la gestion des inondations par ruissellement pluvial dans leurs documents d'urbanisme, l'AMEVA propose aujourd'hui un soutien technique à la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale en appui à l'élaboration et la révision des PLUI. Cette échelle est cohérente avec la territorialité des phénomènes de ruissellement et avec la future compétence GEMAPI qui entrera en vigueur en 2016. Plusieurs communautés de communes ont déjà exprimé leur intérêt pour cette démarche d'assistance technique.

Cette démarche d'étude vise à réaliser les premières étapes du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, à savoir :

- Etablir un diagnostic des problématiques de ruissellement à l'échelle de l'intercommunalité
- Etablir des prescriptions de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'élaboration des PLUI, en particulier dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Proposer les éléments nécessaires à la réalisation du zonage règlementaire d'assainissement pluvial.

Les études de programmation issues de ces diagnostics pourront également être financées au titre de cette fiche.

☞ Localisation

Communauté de communes volontaires sur le territoire du bassin de la Somme

☞ Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage de l'action : EPCI, communes

Partenaires techniques : ADUGA, DDTM 80, Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), EPTB Somme

Opérations de communication : valorisation de l'action par la réalisation d'un retour d'expérience

☞ Echéancier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019	2020
150.000 €	150.000 €	150.000 €	150.000 €		

☞ Plan de financement

Coût : 600 000 €

Cofinanceur :

	Coût	Etat	FEDER	CR Picardie	CD Somme	AEAP	MO
Etudes SDGEP	400 000 €		30 %			50 %	20 %
Etudes de programmation de travaux	200 000 €		30 %			50 %	20 %

☞ Indicateurs de suivi / réussite

- Nombre d'intercommunalités et de communes engagées
- Nombre d'études engagées
- Superficie couverte par les études (en km²)

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

(Fiche n°8 - Enjeu 8)

☞ Description de l'action

Les mesures visant le rétablissement de la continuité hydro-écologique, la restauration des habitats piscicoles ou encore l'anticipation et la gestion des situations de sécheresse nécessitent une bonne connaissance des régimes hydrologiques des cours d'eau. Sur 18 stations hydrométriques en service sur le bassin de la Somme, le réseau existant connaît encore quelques lacunes en matière de suivi. C'est particulièrement le cas sur les affluents de la Somme aval dépourvus de tout dispositif de mesure. Ce constat est similaire sur les bassins de l'Authie et de la Maye qui ne comptent qu'une station chacun.

Il est donc proposé de compléter le dispositif de suivi actuel, par l'installation de nouvelles stations hydrométriques, notamment sur les rivières Airaines et Scardon respectivement en rive gauche et droite du fleuve.

Une station complémentaire à celle existante à Dompierre sur Authie pourrait être envisagée sur le cours de l'Authie.

Par ailleurs, il convient de poursuivre les études de l'exploitabilité de la nappe de la craie en situation d'étiage, plus particulièrement sur les sous bassins de l'Avre, la Selle et la Maye. Ce type de démarche devra être étendue aux zones humides afin d'évaluer l'impact des prélèvements sur la fonctionnalité de ces milieux, notamment sur les marais arrière-littoraux du Marquenterre.

Il pourra s'agir également de consolider des données à l'échelle d'une entité cohérente (tout ou partie d'un cours d'eau, d'une zone humide, d'un sous bassin versant…)

Actions financées :

- Etudes
-Travaux d'implantation de stations hydrométriques et/ou piézométriques, suivi et maintenance sur 6 ans

☞Localisation

Bassin de la Somme et de l'Authie

☞Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DREAL Picardie), BRGM, Etablissements Publics

☞Echéancier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Coût : 300 000 €
Cofinanceurs :

	Coût	Etat	FEDER	CR Picardie	CD Somme	AEAP	MO
Etudes	240 000 €		30%			50%	20 %
Installation, suivi et maintenance des stations	60 000 €	100 %					

☞Indicateurs de suivi / réussite

- Cours d'eau équipés de nouvelles stations hydrométriques
- Superficie des territoires couverts par les études

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

(Fiche n° 12 - *Enjeu* 9)

☞ Description de l'action

La Somme canalisée de Vecquemont à la mer (barrages de Saint-Valery inclus) est classée en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement qui impose l'obligation de la mise en conformité des ouvrages.
Cas particulier de l'usine Saint Michel: Le site, implanté sur le cours de la Somme en aval du bras du Pendu, fait actuellement l'objet d'une étude de démantèlement sous maitrise d'ouvrage de l'Etat
La suppression de cet ouvrage, en raison de son impact sur les écoulements amont impliquera des travaux de confortement sur les rives du bras du Pendu. Cette opération vise à restaurer la continuité écologique d'une part et à améliorer les capacités d'écoulement de la Somme en crue sur ce secteur à enjeux (opération complémentaire à la réfection du barrage du Pendu). Actions financées :
- Etudes de maîtrise d'œuvre
- Travaux de rétablissement de la circulation piscicole et du transit sédimentaire
- Travaux d'arasement et d'effacement d'ouvrages
- Travaux connexes (déplacement de réseaux, renaturation du lit mineur, aménagement des rives,…)
- Frais liés aux marchés (publicité …), d'enquête publique et de communication

☞ Localisation

Bassin de la Somme

☞ Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat, Conseil départemental de la Somme, Etablissements Publics, AEAP

☞ Echéancier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019	2020

☞ Plan de financement

Coût : 6 455 000 €
Cofinanceurs :

	Coût	Etat	FEDER	CR Picardie	CD Somme	AEAP	MO
Etudes de Maîtrise d'œuvre	491.000 €		20%			50% *	30%
Travaux pour les ouvrages en liste 2 engagés avant le 31/12/2015	1.964.000 €		20%			60% *	20%
Travaux pour les ouvrages en liste 2 engagés après le 01/01/2016			20%			40% *	40%
Usine St Michel - Etudes de maîtrise d'œuvre	300.000 €		30 %			50% *	20%
- Travaux d'arasement et d'accompagnement	3.700.000 €		20%			60% *	20%

☞ Indicateurs de suivi / réussite

Linéaire du fleuve décloisonné
- Nombre d'ouvrages répondant aux obligations de résultat, instituées par l'article L. 214-17 du Code de l'environnement

*Dans la limite des coûts plafonds

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

(Fiche n° 16 - *Enjeu 12)*

☞ Description de l'action

L'état des lieux du SAGE de la Haute Somme et les expertises récentes conduites par l'Etat et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre du Plan national PCB montrent que les sédiments de la rivière Somme, sur le tronçon compris entre Fontaines les Clercs et Artemps dans le département de l'Aisne, sont contaminés par une pollution aux PCB, avec des teneurs atteignent 1 425µg/kg de sédiments à Fontaine les Clercs en 2009 et 1 023 µg/kg à Sereaucourt le Grand en 2012 .
En parallèle des actions entreprises dans le cadre du plan national PCB (recensement et l'éradication des sources résiduelles émettrices de PCB, notamment) et au regard des conclusions de la réunion du Comité Interdépartemental Aisne/Somme qui s'est tenu en décembre 2013, il est envisagé de mettre en oeuvre un programme d'extraction et d'élimination des sédiments les plus fortement pollués aux PCB sur le tronçon de la rivière Somme précité.
Actions financées :
- Etudes de faisabilités et de maitrise d'oeuvre
- Travaux expérimentaux
- Mesures de suivi et d'évaluation de la démarche

☞ Localisation

bassin de la Somme

☞ Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat, Etablissements Publics, collectivités,…

☞ Echéancier prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019	2020

☞ Plan de financement

Coût : 400 000 €
Cofinanceur :

	Coût	Etat	FEDER	CR Picardie	CD 80/02		AEAP	MO
	400 000 €			15%	7,5%	7,5%	50 %	20 %

☞ Indicateurs de suivi / réussite

- Linéaire et volume traités, taux de contamination des sédiments du tronçon avant et après intervention,…

Amiens, le 23 Octobre 2015
Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr
Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr